

# ***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***Du 17 DECEMBRE 2009***

L'an deux mille neuf et le 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 11 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

**A été élu Secrétaire de Séance** : Monsieur Claude RINAUDO

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2009 est adopté à l'unanimité. Toutefois, il est demandé par 6 voix, un nouveau débat sur la destination d'une partie du Prieuré lors du prochain conseil. De plus, il est demandé que les réunions de pré-conseil aient lieu une semaine avant la réunion de conseil municipal.

## **0 – AUGMENTATIONS DE CREDITS**

Après accord des conseillers municipaux, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Une augmentation de crédits, possible grâce à un don de l'association est à effectuer sur l'opération 2801 « fontaines » pour honorer une dernière facture

<b>DEPENSES - CREDITS A OUVRIR</b>		
Article 2135	Installations générales	1839.87 €
<b>RECETTES – CREDITS A OUVRIR</b>		
Article 10251	Dons et legs en capital	1839.87 €

## **I – SURSIS A STATUER**

Une demande de certificat d'urbanisme a été effectuée sur une zone qui fait l'objet d'un projet de modification de l'actuel Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Cette zone faisant également l'objet d'une étude paysagère, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à surseoir à statuer sur cette demande de certificat d'urbanisme pendant une durée de 2 ans.

## **II – REMBOURSEMENTS DE FRAIS**

Un habitant de la commune a engagé des frais à la suite de l'effondrement d'un mur communal sur sa propriété pendant les intempéries des 14 et 15 décembre 2008.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser ces frais sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 abstentions de rembourser la somme de 281.81 €.

L'achat d'un appareil photo numérique est sollicité par le service technique, et plusieurs ordinateurs de la mairie nécessitent une augmentation de mémoire, un agent communal, sachant installer ce matériel, se propose de faire la commande et l'avance de ces dépenses sur Internet. Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord sous réserve de vérifier le contrat de maintenance du matériel informatique.

### **III – NUMEROTATION DES RUES**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la composition de la commission proposée par Madame GRAVERON, à savoir :

- Mme Josiane GRAVERON
- M. Gino MORELLO
- M. Claude RINAUDO
- M. Joseph SICCARDI
- M. Maurice DEVAUX
- M. Paul CHRISTOL
- M. Fernand HENRY (retraité de La Poste)
- M. SALETTY (représentant de La Poste d'Apt)

### **IV – INDEMNITE DE CONSEILS**

Monsieur le receveur municipal a sollicité l'octroi de l'indemnité de conseil d'un montant de 158.20 € après déduction des cotisations obligatoires. Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 abstentions, accepte le versement de cette indemnité.

### **V – CONVENTION SOUS DES ECOLES**

Sujet reporté.

### **VI – ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES (OGM)**

Suite à la demande d'une conseillère municipale, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide d'adhérer à l'association des mairies contre les OGM.

### **VII – LOGEMENTS SOCIAUX**

Un projet de 25 logements sociaux, à loyers modérés ou en accession à la propriété, est proposé derrière l'actuelle mairie. Ces logements ne dépasseront pas les R + 1 et leur esthétique s'intégrera dans le site de Bonnieux, la commission du Conseil Municipal aura une voix prépondérante pour leur attribution. Le Conseil municipal donne un accord de principe par 14 voix pour et une abstention.

### **VIII – TARIFS M.L.E.C**

A – **Associations ou structures locales** : Certaines associations ou structures locales ayant des liens particuliers avec la commune, et dans l'intérêt de celle-ci, demandent à louer la salle pour des assemblées générales, il a été proposé par la commission ouverte

de fonctionnement de la Maison du Livre et de la Culture d'appliquer des tarifs spécifiques :

A savoir : Journée complète : 500 € - Demi-journée: 300 € - Chèque de caution : 230 €.

Un dossier de location devra être établi entre l'utilisateur et la Maison du Livre (convention de location, règlement intérieur, chèque de caution, attestation d'assurance)

Le tarif comprend l'ensemble des locaux, excepté la médiathèque, les tables et les chaises disponibles sur place, le ménage et l'accès à la régie (écran et vidéo projecteur).

**B - Tarifs de ménage** pour les associations bénéficiant de la gratuité de location :

Compte tenu du peu de différence pour l'état de la salle rendue par les associations qui payent un ménage partiel (25 €) et les associations ne payant rien mais devant faire le ménage complet, il est décidé de supprimer la possibilité aux associations bénéficiant de la gratuité de location de faire eux-mêmes le ménage intégral des locaux.

\* Aucune participation : rangement des chaises, des tables, vider les poubelles, balayage et nettoyage "complet" des surfaces utilisées (réunion, manifestation de moins de 50 personnes)

\* Un forfait minimum de 25 € sera automatiquement appliqué pour toute soirée festive, animation ou manifestation de plus de 50 personnes.

\* Participation de 25 € (ménage partiel) : rangement des chaises, des tables, vider les poubelles, balayage et nettoyage "rapide" des surfaces utilisées et nettoyage de taches exceptionnelles

\* Participation de 80 € : rangement des chaises, des tables, vider les poubelles, nettoyage de taches exceptionnelles

Voté par 14 voix et une abstention.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'organisation du salon de Mabel Nature.

## **IX – SERVITUDE ANTENNE ADSL**

M. le Maire expose le projet de convention d'occupation du domaine public avec la commune de Gargas pour l'installation d'un ensemble NRAZO sur une superficie de 4 m<sup>2</sup> au hameau du Chêne sur la parcelle D 153 afin d'améliorer le réseau de distribution publique de téléphonie.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, donne son accord pour la signature de cette convention.

## **X- C.A.E. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de créer un poste au service technique d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi remboursé à 95% par l'Etat. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de ce contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **XI – LIGNE DE TRESORERIE**

La ligne de trésorerie d'un montant de 123 000 € arrive à expiration le 29 janvier 2010, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la renouveler sur l'index EONIA majoré de 1.10 % et des frais d'engagement de 246 € pour une durée de un an.

## **XII - QUESTIONS DIVERSES**

M. Casalis fait le point sur le dossier de la crèche en cours à l'intercommunalité. Ensuite, un débat s'ouvre sur un projet de serres photovoltaïques dans la plaine de Bonnieux, et sur un autre projet portant sur la création d'un golf également dans la plaine de Bonnieux. Les deux sujets seront abordés plus profondément lors du conseil municipal du mois de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.